

# DEMANDE D'ADMISSION

Document à retourner entièrement complété et signé pour valider votre participation en tant qu'exposant.

Deze aanvraag tot deelname is ook beschikbaar in het Nederlands.



## EASYFAIRS BELGIUM SA

Avenue Sergent Vriethoff, 2  
5000 Namur  
TVA BE 0424.681.440

## ORGANISATION

Responsable commerciale  
Stéphanie Cabrera  
T.: +32 (0)81 32 11 62  
stephanie.cabrera@easyfairs.com

Responsable administrative  
Inès Joassin  
T.: +32 (0)81 36 00 42  
ines.joassin@easyfairs.com

## RÉSERVÉ À L'ORGANISATEUR

DATE : .....

N° NAV : .....

N° STAND : .....

S.E.	DATE	E.C.	DATE

G.E.M.	DATE	C.S.	DATE

ACC  WL  REF

Commentaires :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Nouvel exposant :  Oui  Non

Nature exposant : R L L L

# SOINS & SANTÉ

SALON PROFESSIONNEL DU SECTEUR MÉDICAL ET PARAMÉDICAL

08 & 09  
FÉVRIER 2023

NAMUR  
EXPO

SOINS-SANTE.BE

## 1. Candidat-Exposant (EN LETTRES CAPITALES)

### ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Société : .....

Rue : .....

..... N° : ..... BP : .....

Code postal : ..... Ville : .....


Pays : .....

Site internet : .....

E-mail gén.: .....

Tél. gén.: .....

Fax gén.: .....

 .....  .....  .....

### RESPONSABLE SALON

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. direct : .....

GSM : .....

E-mail personnel : .....

### ADRESSE DE FACTURATION

Société : .....

Forme juridique : .....

N° TVA (ou numéro d'entreprise) : .....

N° compte en banque ou C.C.P. : .....

IBAN : .....

BIC / SWIFT : .....

Si différente de l'adresse de correspondance :

Rue : .....

..... N° : ..... BP : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

### Attention ! En matière de TVA – Exposants étrangers

Entrée en vigueur de la Décision E.T.116547 au 01/07/2009

Infos via [contr.tva.bcae@minfin.fed.be](mailto:contr.tva.bcae@minfin.fed.be) ou +32 (0)2 577 40 70

Avez-vous l'intention de vendre des biens ou de prêter des services en Belgique ?

Oui  Non N° de TVA belge : BE 0 L L L L L L L L L L

## 2. Participation (PRIX HORS TVA 21%)

### A. SURFACE NUE (sans raccordement électrique)

- 160,00 €/m<sup>2</sup> x .....m<sup>2</sup> (L... x l... ) = ..... €
- Prime Location + 10% = ..... €

### B. COÛT PAR COIN SUPPLÉMENTAIRE

- 1 coin = 10% du prix de la surface nue ..... €
- 2 coins = 15 % du prix de la surface nue ..... €
- 3 ou 4 coins = 20 % du prix de la surface nue ..... €

### C. SUPPLÉMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN "STAND STANDARD" (sans raccordement électrique)

- "Stand standard" : cloisons modulaires, enseigne, tapis, nettoyage quotidien  
48,00 €/m<sup>2</sup> x .....m<sup>2</sup> ( L... x l... ) = ..... €

### D. SUPPLÉMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN "STAND ALL-IN"

- "Stand All-in" : cloisons modulaires, enseigne, tapis, raccordement électrique (1 x 16A),  
éclairage (1 spot 15W/4m<sup>2</sup>), 1 bloc multi-prises (4), mobilier, nettoyage quotidien  
Mobilier :  Meeting  Welcome  Office  
73,50 €/m<sup>2</sup> x ..... m<sup>2</sup> ( L... x l... ) = ..... €

### E. FRAIS FIXES OBLIGATOIRES (faites votre choix ci-dessous)

EasyGO est un service offert à tous nos exposants. Il comprend un ensemble de nouvelles fonctionnalités basées sur les dernières technologies du marketing numérique. En fonction de vos objectifs, vous pouvez choisir parmi 4 formules qui augmenteront votre visibilité et/ou vos leads et qui maximiseront le RSI à chaque évènement Easyfairs. **Vous trouvez plus d'informations sur le document en annexe.**

- GO**VISIBILITY ..... 800,00 €
- GO**LEADS ..... 1000,00 €
- GO**PLUS ..... 1400,00 €
- GO**PREMIUM ..... 2800,00 €

ASSURANCES TOUS RISQUES + RESPONSABILITÉS CIVILES	VALEUR À ASSURER	
	<input checked="" type="checkbox"/> 50.000,00 €	<input type="checkbox"/> 20.000,00 €
210,00 €	105,00 €	

\* NB : le raccordement électrique est obligatoire et fera l'objet d'une facture complémentaire.

- Waste fee : 3,50€ x ..... m<sup>2</sup> = ..... €

### F. SPONSORING

- Oui, je suis intéressé, merci de me contacter à ce sujet

TOTAL ..... €

### 3. Informations à reprendre pour l'enseigne, le site internet et le dossier de presse

Si différente de l'adresse de correspondance (en lettres capitales) :

Nom : .....  
Rue : ..... N° : ..... BP : ..... Code postal : .....  
Localité : ..... Pays : .....  
Tél. gén.: ..... Fax gén.: .....  
GSM : .....  
E-mail gén. : .....  
Site internet : .....

### 4. Informations produits

#### A. COCHEZ LA THÉMATIQUE QUI CORRESPOND LE MIEUX À VOTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE

Par ordre d'importance (1 étant le plus important), choisissez **max. 3 produits** et **numérotez-les**.

<input type="checkbox"/>	Aménagement	<input type="checkbox"/>	Mobilier
<input type="checkbox"/>	Architecture	<input type="checkbox"/>	Nutrition & Catering
<input type="checkbox"/>	Construction	<input type="checkbox"/>	Organismes publics / Gouvernement
<input type="checkbox"/>	Consultance	<input type="checkbox"/>	Services
<input type="checkbox"/>	Équipement médical/paramédical	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Formation	<input type="checkbox"/>	Télécom
<input type="checkbox"/>	Hospitality	<input type="checkbox"/>	Textile
<input type="checkbox"/>	ICT	<input type="checkbox"/>	Autres :
<input type="checkbox"/>	Installation/Facility	<input type="checkbox"/>	

#### B. EN 3 LIGNES, DÉCRIVEZ VOTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE (300 caractères maximum)

.....  
.....  
.....

#### C. NOUVEAUTÉ ET/OU PRODUIT PHARE

Nous lancerons un nouveau produit       Nous présenterons un produit phare

Produit : .....

Marque : .....

Descriptif : .....

Origine : .....

Date de création (uniquement pour nouveau produit) : ...../...../.....

## 5. Sélection

Toutes les demandes d'admission au salon sont soumises à l'approbation d'un Comité de Sélection dont les critères d'approbation sont :

- (I) la disponibilité des différents espaces d'exposition;
- (II) le bon équilibre du contenu du salon;
- (III) l'adéquation entre l'orientation du salon et celle de l'exposant;
- (IV) la qualité des produits, marques et/ou oeuvres exposés au salon;
- (V) la variété des produits et/ou oeuvres exposés au salon.

Le refus ou l'acceptation du candidat-exposant par le Comité de Sélection sera également communiqué par écrit par Easyfairs Belgium, au plus tard un mois après la tenue de ce comité.

## 6. Déclaration du Candidat-Exposant

Nous avons pris connaissance des conditions générales du salon, disponibles sur simple demande. Nous déclarons les accepter dans leur ensemble et nous nous engageons à nous y conformer.

Fait à : ..... Le : [ ]/[ ]/[ ]

Fonction : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Signature :

Veuillez parapher chaque page.

### Extrait de l'article 5 & 6 des Conditions Générales :

#### ARTICLE 5 : TARIFS, FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

##### 5.1 Tarifs et facturation

5.1.1 Sont dus par l'Exposant en vertu de l'Acceptation, sauf disposition contraire dans les Conditions tarifaires :

- 1) le droit d'inscription ;
- 2) la prime d'assurance conformément aux dispositions de l'article 16 des présentes Conditions générales ;
- 3) les frais liés à la réservation d'un stand au Salon ;
- 4) tous les autres frais prévus dans les Conditions tarifaires ou tout autre document commercial.

Sans préjudice des dispositions de l'article 6 des présentes Conditions générales, ces montants restent dus même si l'Exposant annule ultérieurement sa participation pour quelque raison que ce soit ou si l'Exposant décide de réduire la superficie qu'il avait initialement demandée. Les montants énumérés ci-dessus sont dénommés ci-après conjointement les «Montants dus».

5.1.2 Les Montants dus sont facturés comme suit :

Pour les salons annuels :

- 1) un acompte de 50% sur l'ensemble des Montants dus («l'Acompte») huit jours après l'Acceptation de la Demande d'admission ;
- 2) le solde de l'ensemble des Montants dus («le Solde») au moins 120 jours avant la Date d'ouverture du Salon ; et
- 3) le prix des commandes techniques au moins 30 jours avant la Date d'ouverture du Salon.

Pour les salons non annuels :

- 1) un acompte de 20% sur l'ensemble des Montants dus («le Premier Acompte») huit jours après l'Acceptation de la Demande d'admission ;
- 2) un acompte de 30% sur l'ensemble des Montants dus («le Second Acompte») treize mois avant la Date d'ouverture du Salon ;
- 3) le solde de l'ensemble des Montants dus («le Solde») au moins 120 jours avant la Date d'ouverture du Salon ; et
- 4) le prix des commandes techniques au moins 30 jours avant la Date d'ouverture du Salon.

Dans l'hypothèse où la Demande d'admission est soumise à l'Organisateur moins de 120 jours, mais plus de 30 jours avant la Date d'ouverture du Salon, et où cette Demande est acceptée par le comité de sélection, l'acompte et le solde seront facturés ensemble et ces montants devront être payés intégralement pour que l'Acceptation de la Demande d'admission soit définitive. Les commandes techniques seront facturées au moins 30 jours avant la Date d'ouverture du Salon.

Dans l'hypothèse où la Demande d'Admission est soumise moins de 30 jours avant la Date d'ouverture du Salon et où cette Demande est acceptée par le comité de sélection, tous les Montants dus, ainsi que le prix des commandes techniques, seront facturés ensemble et tous les Montants dus devront être payés pour que l'Acceptation de la Demande d'admission soit définitive.

##### 5.2 Conditions de paiement

5.2.1 Les factures de l'Organisateur doivent être payées nettes et sans réduction ni compensation au plus tard dans les 30 jours de la date de réception. Si la Demande d'admission est soumise moins de 30 jours avant la Date d'ouverture du Salon, ces factures sont payables au comptant dès réception, nettes et sans réduction ni compensation.

5.2.2 Aucun paiement effectué entre les mains d'un représentant ou préposé de l'Organisateur ne sera libératoire, sauf accord explicite et préalable de l'Organisateur.

5.2.3 Toute réclamation concernant une facture doit être notifiée par écrit à l'Organisateur par l'Exposant dans les huit jours de la date de facturation. Une telle réclamation n'affecte en rien l'obligation de l'Exposant de payer les autres factures exigibles au moment de la réclamation et ne lui confère aucunement le droit de suspendre une obligation paiement quelle qu'elle soit ou toute autre obligation vis-à-vis de l'Organisateur.

##### 5.3 Retard de paiement

5.3.1 Tout retard de paiement de l'intégralité ou d'une partie de la facture de l'Organisateur entraîne, sans mise en demeure préalable par notification, l'exigibilité d'intérêts moratoires à un taux d'intérêt de 8% par an, à compter de l'échéance, sur tous les montants impayés (y compris ceux qui ne sont pas encore échus) jusqu'à la date du paiement complet. En outre, le retard de paiement entraîne, sous les mêmes conditions que l'exigibilité des intérêts moratoires, le paiement d'une indemnité forfaitaire égale à 10% du montant de chaque facture impayée, avec un minimum de 250 euros, sans préjudice du droit de prouver un dommage plus élevé.

5.3.2 En cas de retard de paiement, l'Organisateur pourra également suspendre, de plein droit et sans mise en demeure préalable par notification, toutes ses obligations envers l'Exposant. En cas de retard de paiement, l'Organisateur pourra également décider de ne pas mettre le stand ou l'emplacement à la disposition de l'Exposant et de le mettre à la disposition d'un autre Exposant.

#### ARTICLE 6 : RENONCIATION PAR L'EXPOSANT A SA PARTICIPATION OU REDUCTION DE LA SUPERFICIE DEMANDEE

6.1 Sans préjudice des dispositions de l'article 3.2, la renonciation par un Exposant à sa participation au Salon ainsi que toute réduction de la superficie initialement demandée dans sa Demande d'admission doivent être notifiées par l'Exposant à l'Organisateur par courrier recommandé, indépendamment du fait que cette renonciation ou réduction s'opère avant

ou après l'Acceptation par l'Organisateur.

6.2 En cas de renonciation par l'Exposant à sa participation et pour autant que la renonciation à la participation se soit déroulée conformément aux dispositions de l'article 6.1, l'Exposant sera redevable, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des indemnités de résiliation suivantes :

- 1) si la renonciation est notifiée au moins trente jours avant la Date d'ouverture, une indemnité de résiliation égale à la totalité des Montants dus ;
- 2) si la renonciation est notifiée moins de trente jours avant la Date d'ouverture, une indemnité de résiliation égale à la totalité des Montants dus et, le cas échéant, le montant de toutes les autres factures dues à l'organisateur, majorés de 1 000 euros à titre d'indemnité pour les dommages supplémentaires découlant pour l'Organisateur du caractère tardif de la renonciation.

Cette indemnité de résiliation est irrévocable et totalement indépendante du motif de la renonciation par l'Exposant à sa participation. Dans ce cas, l'Exposant admet explicitement que l'Organisateur pourra attribuer son emplacement ou son stand à un autre exposant ou y faire placer la mention : « Ce stand était réservé à [nom de l'Exposant] en vertu de l'inscription datée du [date] ».

6.3 Si la réduction de la superficie initialement demandée est notifiée conformément aux dispositions de l'article 6.1 et pour autant que l'Organisateur ait donné son accord explicite pour la réduction, l'Exposant sera redevable envers l'Organisateur, de plein droit et sans mise en demeure préalable par notification, d'une indemnité de résiliation de 20% des Montants dus. Outre cette indemnité de résiliation, tous les Montants dus pour la superficie réduite restent dus par l'Exposant.

Si la réduction de la superficie initialement demandée est notifiée conformément aux dispositions de l'article 6.1 et que l'Organisateur ne donne pas son accord pour la réduction, l'Exposant sera redevable envers l'Organisateur des montants prévus à l'article 6.2 à titre d'indemnités de résiliation.

6.4 Si la renonciation ou la réduction n'est pas notifiée conformément aux dispositions de l'article 6.1, l'Exposant sera redevable envers l'Organisateur, de plein droit et sans mise en demeure préalable par notification, d'une indemnité de résiliation de 40% des Montants dus pour résiliation unilatérale et pour les dommages supplémentaires découlant pour l'Organisateur du non-respect de l'obligation de notification. Outre cette indemnité de résiliation, les Montants dus pour la superficie initialement demandée restent dus par l'Exposant.

6.5 Tout retard de paiement des indemnités de résiliation mentionnées aux articles 6.2, 6.3 et 6.4 entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable par notification, l'exigibilité d'intérêts moratoires à un taux d'intérêt de 8% par an, à compter de l'échéance, sur tous les montants impayés (y compris ceux qui ne sont pas encore échus) jusqu'à la date du paiement complet.

# Augmentez votre portée, votre exposition et votre RSI

EasyGo est un ensemble de services basés sur les derniers développements dans le domaine des technologies marketing numériques. Ils font partie de l'offre Easyfairs standard, mais vous pouvez choisir parmi quatre formules celle qui correspond le mieux à vos objectifs.

**POUR PLUS D'INFORMATION, MERCI DE CONTACTER VOTRE CONTACT COMMERCIAL CHEZ EASYFAIRS.**

**GOVISIBILITY**

Mettez en avant le profil de votre entreprise.

## RESTEZ VISIBLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Affichez le profil de votre entreprise en ligne
- Demandez à être inclus dans la galerie des innovations
- Invitez des clients et des prospects
- Faites la promotion de vos produits sous forme digitale grâce à la technologie Smart Badge **1 LECTEUR DE BADGE**

**GOLEADS**

Maximisez vos leads et approfondissez vos relations clients.

## RESTEZ VISIBLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Affichez le profil de votre entreprise en ligne
  - Soumettez votre candidature pour être inclus dans la Galerie des Innovations
  - Invitez des clients et des prospects
  - Faites la promotion de vos produits sous forme digitale grâce à la technologie Smart Badge **1 LECTEUR DE BADGE**
- BOOSTEZ VOS LEADS**
- Obtenez les données des visiteurs qui ont touché votre lecteur avec leur Smart Badge
  - Générez et qualifiez des leads sans le moindre effort **NOMBRE DE LICENCES ILLIMITÉ**
  - Recevez des notifications par SMS dès que vos invités arrivent

**MEILLEURE OFFRE**

**GOPLUS**

Maximisez vos leads et améliorez votre visibilité en ligne.

## RESTEZ VISIBLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Affichez le profil de votre entreprise en ligne
  - Soumettez votre candidature pour être inclus dans la Galerie des Innovations
  - Invitez des clients et des prospects
  - Faites la promotion de vos produits sous forme digitale grâce à la technologie Smart Badge **2 LECTEURS DE BADGE**
- BOOSTEZ VOS LEADS**
- Obtenez les données des visiteurs qui ont touché votre lecteur avec leur Smart Badge
  - Générez et qualifiez des leads sans le moindre effort **NOMBRE DE LICENCES ILLIMITÉ**
  - Recevez des notifications par SMS dès que vos invités arrivent
- BÉNÉFICIEZ D'UNE VISIBILITÉ OPTIMALE EN LIGNE**
- Affichez votre logo dans la liste des exposants

**QUANTITÉ LIMITÉE**

**GOPREMIUM**

Maximisez vos leads et l'exposition de votre marque, sur place et en ligne.

## RESTEZ VISIBLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Affichez le profil de votre entreprise en ligne
  - Soumettez votre candidature pour être inclus dans la Galerie des Innovations
  - Invitez des clients et des prospects
  - Faites la promotion de vos produits sous forme digitale grâce à la technologie Smart Badge **2 LECTEURS DE BADGE**
- BOOSTEZ VOS LEADS**
- Obtenez les données des visiteurs qui ont touché votre lecteur avec leur Smart Badge
  - Générez et qualifiez des leads sans le moindre effort **NOMBRE DE LICENCES ILLIMITÉ**
  - Recevez des notifications par SMS dès que vos invités arrivent
- BÉNÉFICIEZ D'UNE VISIBILITÉ OPTIMALE EN LIGNE**
- Affichez votre logo en ligne dans la liste des exposants

## SORTEZ DU LOT EN LIGNE ET SUR PLACE

- Attirez l'attention lorsque les visiteurs s'enregistrent en ligne
- Maximisez votre visibilité lors de l'événement

## RESTEZ VISIBLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- ▶ **Affichez le profil de votre entreprise en ligne (description, produits, actualité et offres d'emploi)**

My Easyfairs facilite la gestion du profil de votre entreprise et de votre offre de produits pour le catalogue en ligne de l'événement :

- Créez un profil informant les gens de votre offre et leur permettant de vous contacter facilement via des liens web et de réseaux sociaux ainsi qu'un formulaire de contact dédié.
- Il n'y a pas de limite quant à la quantité d'informations produits que vous pouvez publier, et ce, quel que soit le format (texte, image, vidéo, liens).
- Maintenez votre présence avec des mises à jour produits et des communiqués de presse. Ils seront également publiés sur la page d'actualités de l'événement.
- Attirez les meilleurs talents de votre secteur en faisant part des opportunités d'emploi au sein de votre entreprise.

- ▶ **Demandez à être inclus dans la galerie des innovations**

Profilez-vous en tant qu'innovateur ! Demandez à ce que votre produit révolutionnaire soit repris dans la galerie des innovations (soumis à l'approbation de l'Innovations Reviewer).

- ▶ **Invitez des clients et prospects**

Invitez vos contacts via les canaux numériques de votre choix (e-mail, site web, réseaux sociaux, signature électronique ou code d'action individuel) à l'aide de votre lien d'inscription personnalisé.

Vous pouvez télécharger une liste reprenant toutes les personnes ayant utilisé votre lien pour se pré-enregistrer? Contactez-les pour les inviter à passer à votre stand et pour le suivi après l'événement.

Mettez en avant votre présence à l'aide de supports marketing hautement professionnels comprenant des invitations, des bannières web et des logos de l'événement.

- ▶ **Faites la promotion de vos produits sous forme digitale grâce à la technologie Smart Badge**

Partagez des informations sur vos produits et services sans effort par le biais d'un lecteur sans fil placé sur votre stand. La technologie Smart Badge vous permet même d'atteindre les visiteurs avec lesquels vous n'avez pas eu l'occasion d'interagir durant l'événement.

En touchant votre lecteur avec leur Smart Badge, les visiteurs obtiennent toutes les informations reprises sur votre profil en ligne par e-mail à la fin de leur visite.



## BOOSTEZ VOS LEADS

- ▶ **Obtenez les données des visiteurs qui ont touché votre lecteur avec leur Smart Badge**  
Recevez la liste de toutes les personnes ayant manifesté de l'intérêt pour vos produits en touchant votre lecteur avec leur Smart Badge. Une magnifique opportunité d'entrer en contact avec vos prospects et de les convertir en clients !

- ▶ **Générez et qualifiez des leads sans le moindre effort**

Recueillez les données des visiteurs en scannant leur badge avec l'application Visit Connect sur votre smartphone. Vous pouvez ajouter des notes, par exemple pour catégoriser les leads très chauds. Le suivi postévénementiel n'a jamais été aussi facile.

- ▶ **Recevez des notifications par SMS dès que vos invités arrivent**

Soyez prévenu quand les visiteurs que vous avez invités arrivent à l'événement grâce à des notifications par SMS en temps réel. Vous serez ainsi prêt à accueillir vos prospects et clients clés. Ils apprécieront certainement !

## BÉNÉFICIEZ D'UNE VISIBILITÉ OPTIMALE EN LIGNE

- ▶ **Affichez votre logo dans la liste des exposants**

Améliorez la visibilité de votre marque là où elle captera le plus d'attention. Votre logo apparaîtra dans la liste des exposants du catalogue en ligne.

## SORTEZ DU LOT EN LIGNE ET SUR PLACE

- ▶ **Attirez l'attention lorsque les visiteurs s'enregistrent en ligne**

Assurez-vous un impact visuel immédiat et puissant : les visiteurs voient votre logo à plusieurs points de contact au cours de leur inscription en ligne, y compris sur la page et l'e-mail de confirmation ainsi que sur le ticket d'entrée. Cette opportunité exclusive est limitée à un certain nombre d'exposants.

- ▶ **Maximisez votre visibilité lors de l'événement**

Soyez vu aux bons endroits. Nous affichons votre logo ou publicité promotionnelle dans des zones de grande affluence. Nous proposons également des options exclusives pour augmenter votre visibilité : créneaux horaires dans le programme de conférences, sponsoring de bars, affiches, distribution de prospectus ou d'échantillons à des endroits clés... Demandez plus d'infos à l'équipe événementielle ! Cette offre exclusive est limitée à un certain nombre d'exposants.